



1006
DECISION N°/MF/DGI/CAB
du **02.FEV.2022**

portant création d'un Comité chargé du suivi
de la mise en œuvre du dispositif relatif au
visa des états financiers de synthèse.

LE DIRECTEUR GENERAL DES IMPOTS,

- Vu** l'arrêté n°00466/MF/DGI du 12 octobre 2021 portant institution du visa des états financiers et définissant les modalités de sa délivrance ;
- Vu** l'Arrêté n°000035/MF/SG/DGI/DRH/F du 27 janvier 2022, portant organisation des services centraux et déconcentrés de la Direction Générale des Impôts et fixant les attributions des Responsables;
- Vu** les nécessités de service ;

DECIDE :

Article premier : Il est créé un comité permanent chargé de suivre l'application des dispositions de l'arrêté n°00466/MF/DGI du 12 octobre 2021 portant institution du visa des états financiers et définissant les modalités de sa délivrance.

Article 2 : Le Comité a pour mission :

- de surveiller les conditions de délivrance de visa des états financiers de synthèse ;
- d'évaluer la mise en œuvre du dispositif relatif au visa des états financiers de synthèse ;
- de faire des propositions aux fins de faciliter la généralisation de la réforme ;
- de constater les manquements à la réglementation relative au visa des états financiers et de faire des recommandations aux autorités compétentes en vue d'y remédier ;
- de faire des propositions d'amélioration de la réglementation en matière de visa des états financiers de synthèse.

Article 3 : Le Comité est composé ainsi qu'il suit :

- **Président :** Monsieur Issa KANGA, Chef de la Division des Opérations d'Assiette à la Direction de la Comptabilité;
- **Vice-président :** Monsieur Rhabidine NAJIM, Membre de l'ONECCA ;

J'aime mon pays, je paie mes impôts

- **1^{er} Rapporteur** : Monsieur Issoufou RABE DABO, en service à la Direction de la Législation et de la Coopération Fiscale Internationale ;
- **2^{ème} Rapporteur** : Monsieur Adamou LABO, membre de l'ONECCA ;
- **Membres** :
 - **Madame Aissa BOUBA ALTINE**, Chef de la Division de Gestion et de suivi des Grandes Entreprises (Div.GS/GE) des secteurs Télécommunications, Banques, Assurances, BTP et autres prestations à la Direction des Grandes Entreprises;
 - **Monsieur Boukar MAMADOU LAWAN**, Chef de la Division Gestion à la Direction des Moyennes Entreprises ;
 - **Monsieur Djibrilla MAHAMADOU**, Chef de la Division de Prévisions et des Statistiques Fiscales à la Direction des Etudes, de la Planification et des Statistiques Fiscales ;
 - **Monsieur YAZI Salaou**, Chef du Centre des Impôts TOURAKOU à la Direction Régionale des Impôts Niamey-Nord ;
 - **Monsieur Moussa ADDE**, en service à la Direction des Enquêtes Fiscales et du Contrôle ;
 - **Monsieur Boubacar DIORI**, en service à la Direction Régionale des Impôts Niamey-Sud ;
 - **Monsieur Garba BACHAR**, membre de l'ONECCA ;
 - **Monsieur Hama MAHAMADOU GARBA**, membre de l'ONECCA ;
 - **Monsieur Laoual MAI AMADOU**, membre de l'ONECCA ;
 - **Monsieur Sabiou GARBA**, membre de l'ONECCA ;
 - **Monsieur Moussa YATO LABO**, membre de l'ONECCA.

Article 4 : Le Comité se réunit chaque mois sur convocation de son président. En cas d'empêchement, il délègue ses pouvoirs au Vice-président.

Il dresse un procès-verbal à l'issue de chaque session.

Article 5 : Les frais de fonctionnement du Comité sont à la charge du Fonds d'Intervention de la Direction Générale des Impôts et du budget de l'ONECCA.

Article 6 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature et sera publiée partout où besoin sera.

MAHAMANE MAL OUSMANE
Chevalier dans l'Ordre National du Niger
LE DIRECTEUR
GÉNÉRAL
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS ET DU BUDGET



Ampliations :

MF.....1
MDB.....1
SG/MF.....1
DGI/Toutes Directions centrales....9
DGI/Tous services rattachés.....3
DGI/Conseillers Techniques.....3
Chrono.....1
Intéressés.....9